
PIECES A FOURNIR

PASSEPORT

Pour la délivrance d'un passeport pour mineur : présence obligatoire du représentant légal et de l'enfant mineur.

Renouvellement

- original et photocopie de l'ancien passeport (1^{ère} page avec le numéro + page avec la photo)
- original et photocopie d'un justificatif d'adresse (EDF, téléphone, etc.) de moins d'un an
- si le demandeur est hébergé : original et photocopie d'une pièce d'identité, d'une attestation d'hébergement et d'un justificatif de domicile de l'hébergeur. La personne hébergée doit également fournir un document à son nom et à l'adresse indiquée (inscription scolaire, attestation de couverture sociale, etc.)
- 1 photo d'identité non découpée de moins de six mois (norme ISO/IEC 19794-5 : 2005)*
- timbres fiscaux (voir plus bas)

- en plus pour les mineurs : original et photocopie d'une pièce d'identité du représentant légal

Première demande

- original et photocopie de la carte nationale d'identité en cours de validité
 - si vous n'avez pas de carte nationale d'identité : copie intégrale de l'acte de naissance, à demander au lieu de naissance (sauf si la commune de naissance est reliée à Comédec), original et photocopie d'une pièce d'identité avec photo (carte vitale, permis de conduire, etc.)
- si le demandeur est hébergé : original et photocopie d'une pièce d'identité, d'une attestation d'hébergement et d'un justificatif de domicile de l'hébergeur. La personne

hébergée doit également fournir un document à son nom et à l'adresse indiquée (inscription scolaire, attestation de couverture sociale, etc.)

- original et photocopie d'un justificatif d'adresse (EDF, téléphone, etc.) de moins d'un an
- 1 photo d'identité non découpée de moins de six mois (norme ISO/IEC 19794-5 : 2005)*
- timbres fiscaux (voir plus bas)

Timbres fiscaux à fournir (selon votre catégorie) :

- > personne majeure : 86€
- > mineur de 15 ans et plus : 42€
- > mineur de moins de 15 ans : 17€

*Format : la photo doit mesurer 35 mm de large sur 45 mm de haut. La prise de vue montre un gros plan du visage et des épaules. Le visage doit prendre entre 70 et 80% de la hauteur de la photo.